



KINNEAR'S MILLS

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

Le règlement numéro 506 décrétant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus municipaux a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 10 janvier 2022.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire en vous rendant à l'onglet Vie communautaire – règlement sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.kinnearsmills.com ou en téléphonant au 418 424-3377 afin d'en obtenir une copie.

Donné à Kinnear's Mills, ce 11 janvier 2022.

Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 10 h 25 ce 11 janvier 2022.

Claudette Perreault, directrice générale et greffière-trésorière